

Les prêts toxiques de Dexia coûtent cher au conseil général du Rhône

Un surcoût de 400 millions d'euros, à ce jour la plus grosse facture de toutes les collectivités territoriales françaises ! Mardi 29 novembre, les élus d'opposition du conseil général du Rhône, présidé par le garde des sceaux Michel Mercier, devaient dévoiler leur estimation du coût des "emprunts toxiques" - assis sur des paramètres exotiques et des formules complexes risquant de faire exploser le coût de la dette - dans les années 2000.

Une opération "vérité" sur les finances du département, dans un dossier où, estime Thierry Philip, conseiller général socialiste et maire du 3^e arrondissement de Lyon, *"M. Mercier fait preuve d'un manque de transparence et minimise les risques, au détriment de l'intérêt général."*

Décidés à faire la lumière, à l'échelle du département, sur ce scandale des prêts risqués, les élus de gauche ont travaillé d'arrache-pied pour évaluer la façon dont leur taux d'intérêt pourrait évoluer ainsi que le coût final pour la collectivité.

Le chiffrage de 400 millions d'euros auquel ils parviennent a été élaboré avec un expert, Emmanuel Fruchard, conseiller municipal PS de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et ancien financier.

C'est la somme que devra payer le Rhône pour rembourser sa dette au cours des dix-huit prochaines années. Et que Dexia demanderait au conseil général si celui-ci voulait "sortir" de ces crédits à hauts risques pour les convertir en prêts classiques à taux fixe, et sécuriser ainsi sa dette.

"La grande inconnue, c'était la perte latente pour le conseil général du Rhône. On connaît à présent la vérité, déclare M. Fruchard. Il s'agit d'une pénalité record !" A titre de comparaison, dans une affaire où les risques sont fonction des marchés financiers et sont donc très difficiles à évaluer, le surcoût de ces crédits était évalué à 58 millions d'euros pour la ville d'Asnières (Hauts-de-Seine) fin 2010.

"A bras-le-corps"

Pour le Rhône, la facture a été accrue par la crise de la zone euro, qui a fait évoluer les paramètres des prêts d'une manière très défavorable et grimper les taux d'intérêts. *"Les taux de certains crédits dépendaient de l'évolution du franc suisse contre l'euro et depuis la crise, le franc suisse a beaucoup monté",* explique M.Fruchard.

Sur 23 emprunts souscrits entre 1999 et 2010 pour 948,5 millions d'euros, sept crédits représentant 483,9 millions seraient toxiques, dont cinq très toxiques. C'est 54 % de la dette sur cette période.

"Il est temps pour M. Mercier d'ouvrir tous les livres et de prendre le problème à bras-le-corps", estiment les élus socialistes du Rhône, rangés derrière M. Philip. L'opposition souhaite que soit levée ce qu'elle qualifie *"d'épée de Damoclès"* sur les finances publiques, alors que, souligne-t-elle, *"l'essentiel, des risques liés à ces prêts se matérialisera après 2014"*.

Ces crédits ont en effet été conçus pour faire faire des économies aux collectivités mais après quelques années, au terme de cette bonification, leur taux s'envole et rapporte beaucoup d'argent à la banque.

Au nom de l'opposition, M.Philip demande à M.Mercier de déposer une plainte contre Dexia : *"400 millions, c'est treize ans de notre budget logement, deux ans et demi du budget collèges ou encore deux ans de RSA !"*, conclut-il.

Anne Michel